

tenue sous la présidence de Monsieur GUISEX, assisté(e)
de Madame LEBEL et Madame TOPSI, Conseillères
En présence de Monsieur GILLMANN, Rapporteur public
Madame PROSPER, Greffière

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2401739	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@demande l'annulation de la décision du Ministère de la Justice portant refus d'affectation au sein de l'établissement pénitentiaire de Guyane	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître DENIS BÉRENGÈRE (Cour)
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE	
Observateur	CENTRE PENITENTIAIRE DE GUYANE	
02)	DOSSIER N° 2400342	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	& recours en annulation de la décision administrative de changemnt d'affectation par mesure d'ordre du Ministère de la Justice	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Monsieur
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE	
Observateur	CENTRE PENITENTIAIRE RÉMIRE MONTJOLY	Monsieur le Directeur
03)	DOSSIER N° 2401636	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@ Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral ESI en date du 7 mars 2024 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire Français sans délai de départ et interdiction de retour sur le territoire Français.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Monsieur le bâtonnier PIGNEIRA Christophe
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

10 heures 30

04)	DOSSIER N° 2401660	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@Demande l'annulation de l'arrêté en date du 06 mai 2024 portant obligation de quitter le territoire sans délai de départ et interdiction de retour sur le territoire français	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Monsieur le bâtonnier PIGNEIRA Christophe
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
05)	DOSSIER N° 2401768	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@Demande l'annulation de l'arêté AES/VPF en date du 05 août 2024 portant refus de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître BALIMA Christ Eric (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
06)	DOSSIER N° 2401487	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@demande l'annulation de l'arrêté /AES/VPF du 14/05/2024 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français avec délai de départ	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BALIMA Christ Eric (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
07)	DOSSIER N° 2401517	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@ demande l'annulation de toutes les dispositions de la décision AES/VPF du 3 septembre 2024 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français avec délai de départ	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître BALIMA Christ Eric (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

10 heures 30

08)	DOSSIER N° 2401537	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@ demande l'annulation de l'arrêté /AES/VPF/MOP du 25/03/2024 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français avec délai de départ	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BALIMA Christ Eric (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
09)	DOSSIER N° 2401578	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@ demande l'annulation de l'arrêté /ESI du 1 juin 2024 portant obligation de quitter le territoire français sans délai de départ et interdiction de retour sur le territoire français	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BALIMA Christ Eric (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
10)	DOSSIER N° 2401596	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@Demande l'annulation de l'arrêté AES/VPF en date du 07 février 2024 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français avec délai de départ	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BALIMA Christ Eric (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
11)	DOSSIER N° 2401629	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@DEMANDE L'ANNULATION de la décision de refus implicite du prefet de la Guyane de la délivrance d'un titre de séjour a Monsieur	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître BALIMA Christ Eric (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

10 heures 30

12)	DOSSIER N° 2401645	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@Demande l'annulation de la décision portant refus implicite d'admission au séjour et de délivrance de récépissé de demande de titre de séjour par Monsieur le Préfet de la GUYANE	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître BALIMA Christ Eric (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
13)	DOSSIER N° 2401614	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@Demande l'annulation de la décision portant refus de délivrance d'un récépissé de délivrance de son titre de séjour opposée le 13 juin 2024 par Monsieur le Préfet de la Guyane	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître MARCIGUEY Céline
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
14)	DOSSIER N° 2401586	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@demande l'annulation de l'arrêté /ESI du 13 mai 2024 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français avec délai de départ + interdiction de retour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		Maître M'PIKA Jean-Aimé (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

10 heures 30

15)	DOSSIER N° 2401722	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@demande l'annulation de l'arrêté /ESI du 7 mai 2024 portant obligation de quitter le territoire français sans délai de départ et interdiction de retour sur le territoire français	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître MASCLAUX Mélanie
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
16)	DOSSIER N° 2401571	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@demande l'annulation de l'arrêté /ESI du 11 juillet 2024 portant obligation de quitter le territoire français sans délai de départ et interdiction de retour sur le territoire français	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître PIERRE Bruneau (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
17)	DOSSIER N° 2401754	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@Demande l'annulation de l'arrêté/SP 218 en date du 25 novembre 2024 en application d'une ITF judiciaire, fixant le pays de renvoi	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître RIVIERE melie (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
18)	DOSSIER N° 2401773	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@demande l'annulation de l'arrêté en date du 29 octobre 2024 portant obligation de quitter le territoire et du refus de Monsieur le préfet de la Région Guyane de délivrer un titre de séjour à Madame ou à titre subsidiaire de réexaminer sa demande de titre de séjour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître M'LANAO Sybille (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

10 heures 30

19)	DOSSIER N° 2401745	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@ recours contre le refus implicite du préfet de la Guyane de délivrer un titre de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître M'LANAO Sybille (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
20)	DOSSIER N° 2401668	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@Demande l'annulation de l'arrêté AES/EM en date du 21 octobre 2024 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français avec délai de départ	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître JOUNEAUX Clara (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
21)	DOSSIER N° 2401757	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@Demande l'annulation de la décision en date du 17 septembre 2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Monsieur
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA GUYANE MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE	Statutaires et indemnitaires

Arrêté le 14/04/2026

Le président du tribunal